

Homélie du 5^{ème} dimanche du temps de Carême (Année C)

Dimanche 7 Avril 2019

Livre de Isaïe 43, 16-21. / Psaume 126 (125) / Lettre de Saint Paul Apôtre aux Philippiens 3, 8-14

Évangile de Jésus-Christ selon saint Jean 8, 1-11.

En ce temps-là, Jésus s'en alla au mont des Oliviers. Dès l'aurore, il retourna au Temple. Comme tout le peuple venait à lui, il s'assit et se mit à enseigner.

Les scribes et les pharisiens lui amènent une femme qu'on avait surprise en situation d'adultère. Ils la mettent au milieu, et disent à Jésus :

« Maître, cette femme a été surprise en flagrant délit d'adultère. Or, dans la Loi, Moïse nous a ordonné de lapider ces femmes-là.

Et toi, que dis-tu ? »

Ils parlaient ainsi pour le mettre à l'épreuve, afin de pouvoir l'accuser.

Mais Jésus s'était baissé et, du doigt, il écrivait sur la terre.

Comme on persistait à l'interroger, il se redressa et leur dit :

« Celui d'entre vous qui est sans péché, qu'il soit le premier à lui jeter une pierre. »

Il se baissa de nouveau et il écrivait sur la terre.

Eux, après avoir entendu cela, s'en allaient un par un, en commençant par les plus âgés. Jésus resta seul avec la femme toujours là au milieu.

Il se redressa et lui demanda :

« Femme, où sont-ils donc ? Personne ne t'a condamnée ? »

Elle répondit :

« Personne, Seigneur.

Et Jésus lui dit :

« Moi non plus, je ne te condamne pas. Va, et désormais ne pèche plus. »

Homélie

Les événements nous le rappellent avec insistance : il y a une manière d'en appeler à la loi non pour la justice, mais pour la vengeance. Pour condamner en toute impunité et dissimuler notre propre complicité avec le mal (aux yeux des autres et à nos propres yeux). Cet appel pervers à la loi se reconnaît à son intransigeance et à son excès : la condamnation n'est jamais assez grande, ce n'est jamais assez. Il y a l'oubli que la loi vise aussi à protéger contre la violence et l'excès de la vengeance. La fameuse loi du talion nous le signale à sa manière : œil pour œil, et non pas l'escalade qui voudrait les deux yeux pour mieux se venger ...

L'évangile de ce dimanche est une magnifique révélation de ce qu'est la justice selon Dieu, à rebours de ce qui traîne dans nos têtes. Il faut se représenter la scène pour en percevoir toute la force : le Temple dans le calme du petit matin, les gens autour de Jésus qui parle. Ils l'écoutent : douceur et paix. Et puis soudain, l'irruption de la violence : on amène une femme, on la jette au milieu avec des cris et des vociférations au nom de la loi bafouée : elle a été surprise en flagrant délit d'adultère, elle mérite la mort à coups de pierres ! C'est ce que Moïse a écrit dans la loi ; et Jésus, qu'en dit-il ?

Il s'agit de piéger Jésus : la femme n'est qu'un prétexte, elle ne compte pas. La loi non plus, à vrai dire, tronquée sans scrupule : en cas de flagrant délit d'adultère, elle demande que l'homme aussi soit saisi. Où est-il passé ? Jésus ne s'en inquiète pas ; il ne répond pas à la provocation. Il n'entre pas dans le piège tendu de la polémique. Il se baisse et écrit du doigt sur le sol du Temple, sans rien dire. Il n'écrit pas une autre loi que celle écrite par le doigt de Dieu sur les tables de pierre données à Moïse. Il ne contredit pas la loi de Moïse. Mais comme les autres insistent pour qu'il réponde, il en rappelle un point délicat en l'occurrence : c'est l'accusateur qui doit jeter la première pierre.

Et il précise une condition qui n'est pas explicite dans la loi : que l'accusateur soit lui-même sans péché. Puis il se baisse à nouveau et se remet à écrire, sans s'occuper du reste. Il ne brandit pas la loi pour condamner, mais pour protéger, et pas seulement la victime, mais l'accusateur aussi.

Silence. Aucune pierre ne vole pour frapper la femme, ou Jésus. Et tous les accusateurs s'en vont. Ils ne partent pas en bloc, mais *un par un*, précise l'évangile. Chacun ayant pris le temps de se demander s'il allait lancer la première pierre. Finalement, il ne reste que la femme et Jésus. Elle aurait pu s'enfuir, elle aussi, profitant de l'occasion : Jésus ne regardait pas. Mais elle est restée et elle attend la sentence du juge devant lequel elle a été amenée. Le dialogue final dresse Jésus et la femme l'un en face de l'autre pour la révélation d'une merveille : *Où sont-ils donc ? Personne ne t'a condamnée ? – Personne, Seigneur. – Moi non plus, je ne te condamne pas. Va, désormais ne pêche plus.* Le seul qui était sans péché, et qui répondait ainsi à la condition posée pour jeter la première pierre, ne l'a pourtant pas fait. Personne n'est donc autorisé à le faire. Comment mieux dire qu'il n'y a pas de condamnation en Jésus, et pas davantage en Dieu son Père. Il n'y a de condamnation qu'en l'homme. Elle met Jésus sur la Croix.

Dans le face à face de Jésus et de la femme à la fin de cet épisode, il est possible d'entrevoir celui de Dieu avec l'humanité. La violence de notre péché nous condamne plus féroce que personne, mais Celui qui l'endosse sur la Croix ne ressuscite pas pour se venger en brandissant la loi. Il met fin à toute condamnation à mort et nous appelle à vivre de son pardon : *Va, désormais ne pêche plus.* Il n'y a ni chantage, ni menace. Seulement le don renouvelé de la vie, qui se soutient dans l'obéissance à la Parole qui la donne. Alors nous revenons à la paix du petit matin dans la présence de Jésus qui nous parle à chacun.

P. Michel Kobik, jésuite